



**Arrêté portant délégation de fonction et de signature  
à M. Dominique RITLENG, Adjoint au Maire**

**La Maire de la Ville d'Eckbolsheim, Isabelle HALB,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment :
- l'article L. 2122-17 précisant les conditions de remplacement provisoire ;
  - les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 précisant que le Maire, seul chargé de l'Administration, peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté délégation de fonction à ses adjoints ;
  - l'article L. 2122-30 relatif à la légalisation de signature ;
  - l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;
  - l'article L.2122-31 précisant que le Maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire ;
- Vu** le décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique ;
- Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 16 avril 2024 et la feuille de proclamation précisant le rang des adjoints ; et notamment le rang de M. Dominique RITLENG, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de la ville d'Eckbolsheim DCM 27/2024 du 16 avril 2024 listant les délégations du Conseil municipal au maire, et en cas d'empêchement du maire à un adjoint dans l'ordre de nomination ;

**Considérant** la préoccupation de bonne gestion administrative ;

**Considérant** que Monsieur Dominique RITLENG a été proclamé premier Adjoint au Maire le 16 avril 2024 et qu'en application des articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions et de ses signatures à un adjoint ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Isabelle HALB, Maire de la ville d'Eckbolsheim, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonction à Monsieur Dominique RITLENG, en sa qualité de premier Adjoint au Maire pour **l'environnement, le développement durable et le cadre de vie**.

Les domaines de compétences sont les suivants : développement durable, économies d'énergie, déchets, embellissement communal, cadre de vie, administration générale.

**Article 2 :**

Délégation de signature, y compris la signature électronique, est donnée à Monsieur Dominique RITLENG, premier Adjoint au Maire, pour les courriers et documents relatifs aux domaines mentionnés supra.

**Article 3 :**

Madame Isabelle HALB, Maire de la ville d'Eckbolsheim, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature permanente, y compris la signature électronique, à Monsieur Dominique RITLENG pour :

- tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs aux affaires générales ;
- tous courriers, documents et arrêtés relatifs au personnel communal ;
- toutes pièces relatives à l'urbanisme, y compris les autorisations de travaux ou d'aménagement ne nécessitant pas de permis de construire, les permis de construire et les permis de démolir, les autorisations d'occupation du domaine public et les autorisations d'urbanisme relevant du code de l'environnement ;
- les arrêtés de police relatifs à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité publiques ;
- toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charges financières ;
- les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ainsi que les contrats, conventions et autres documents qui y sont joints ;
- la délivrance des ampliations et expéditions du registre des délibérations et du registre des arrêtés municipaux ;
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents produits à cet effet, la légalisation des signatures et d'une façon générale tous les actes et documents relatifs à la population, à l'État-civil et aux élections ;
- les permis d'inhumation, les transports de corps, et les autorisations diverses (crémations, soins de conservation... ) ;
- le dépôt de plaintes au nom de la commune ;
- les actes de gestion courante tels que convention simple, correspondances... ;
- les documents et actes relatifs aux marchés publics et leurs avenants.

**Article 4 :**

Tous documents signés par Monsieur Dominique RITLENG dans le cadre de la présente délégation de fonction ou de signature seront signés :

« Par délégation du Maire  
Dominique RITLENG, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ».

**Article 5 :**

Les présentes délégations de fonction et de signature consenties prendront effet à compter des formalités de publication et de la date de réception de l'arrêté par le représentant de l'Etat ainsi que de la notification du présent arrêté à l'intéressé.  
Elles prendront fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu le 07 avril 2024.

**Article 6 :**

Les délais et voies de recours sont ceux précisés aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de Justice administrative.

**Article 7 :**

Copie du présent arrêté sera transmise à : la Préfecture de la région Grand Est et du Bas-Rhin, le service de gestion comptable d'Erstein, le secrétariat du procureur de la République (Tribunal judiciaire de Strasbourg et Cour d'appel de Colmar), la Gendarmerie de Wolfisheim, La Poste, l'intéressé et sera publiée

Fait à Eckbolsheim, le 29 avril 2024

La Maire  
Isabelle HALB



Notifié à l'intéressé le 29/04/2024

Signature de l'intéressé



---

Mis en ligne le : 30 avril 2024

Transmis au Représentant de l'Etat le :